

Séance du 28 septembre

Interpellation citoyenne

Représentant l'asbl Du côté des champs, Franck GROGNET a interpellé les édiles à propos de l'implantation de 6 éoliennes à proximité du village de Baulers. Un paysage champêtre défiguré et des nuisances sonores ont été évoqués. Après un nécessaire historique, l'Echevin du Développement durable Pascal RIGOT a expliqué que le Collège communal, en sa séance du 28 septembre, a donné un avis favorable quant aux modifications administratives qui faisaient défaut et qui ont été revues par le promoteur, sans préjuger de l'ensemble du projet. Il appartiendra aux deux ministres wallons compétents d'octroyer ou non le permis unique en évaluant tous les autres éléments du dossier.

Commerce et HoReCa - octroi de chèques cadeaux

L'Echevin du Commerce Benoît GIROUL a exposé les mesures déjà prises pour « rebooster le centre-ville ». La dernière en date, l'action « chèques soutien » au commerce et à l'HoReCa du centre-ville, durera trois mois à partir du 14 octobre.

Crèche Duvieusart

Le Conseil a marqué son accord sur la cession de l'espace pour co-accueillantes sis au rez-de-chaussée de l'immeuble La Malterie (à front de la rue de l'Archiduc) à titre gratuit par le promoteur à la Ville de Nivelles. Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé que cela entérinera la charge d'urbanisme prévue au permis unique délivré en son temps.

Modification budgétaire n°3

A la question de Louison RENAULT (PluS) concernant le Plan d'embauche de la Ville, le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que si la crise sanitaire l'a ralenti depuis février dernier, il est aujourd'hui relancé.

Ecole Val de Thines

Le principe des travaux pour la création d'une nouvelle école communale fondamentale sur le site du Val de Thines - montant estimé de 5.847.391,52 € - a été approuvé, ainsi que la demande de subside auprès de la Région wallonne pour un montant de 3.400.000 € (fixé sur base du montant des dépenses admissibles). Avec les autres frais (non subventionnables), l'évaluation du coût total du projet s'élève à env. 11.459.000 €. Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que cette estimation est établie par le Comité d'Acquisition et comprend l'acquisition d'un terrain de 30 ares nécessaires pour le projet, qui occupera 1 hectare au total (école et salle de sports).

Espace pour promener les chiens sans laisse

Véronique VANDEGOOR (DéFI) a lancé l'idée de dédier un espace public où les maîtres pourraient laisser leur chien sans laisse. L'Echevin Pascal RIGOT s'est dit ouvert à toute proposition avec un partenaire extérieur qui proposerait un terrain assez vaste tout en assurant un encadrement et une approche de sociabilisation des chiens.

Marché de Noël

Marie LECOMTE (PluS) s'est interrogée quant à la tenue du prochain Marché de Noël, les confréries locales ayant déjà annoncé qu'elles n'y participeraient pas. L'Echevin des Fêtes Benoît GIROUL a expliqué que l'installation de chapiteaux était exclue mais qu'une alternative

est déjà à l'étude. Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que les services du Gouverneur analysent la gestion des prochains marchés de Noël.

Carnaval 2021

Gaëtan THIBAUT (PluS) a posé la question à l'Echevin des Fêtes Benoît GIROUL. A ce stade, rien ne peut être encore programmé, a-t-il répondu. La précision des mesures fédérales fin novembre devrait orienter les réflexions relatives à cette organisation. Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé qu'on se calquerait sur la décision prise à Binche.

Abattages d'arbres

Véronique VANDEGOOR a interrogé les édiles quant aux abattages d'arbres en cours ou à venir dans l'entité. L'Echevin Pascal RIGOT a remis les choses dans leur contexte. Lorsqu'un abattage sur la voie publique s'avère nécessaire, un plan alliant replantation et zones « biodiversité » est mis en place. Et puis, certains projets urbanistiques de revitalisation (par ex. l'Hôtel Riffart) ne peuvent être réalisés qu'en abattant certains arbres. Le Bourgmestre Pierre HUART a insisté : le Collège communal œuvre à la disparition des chancre dans la ville. Il charge aussi les services de veiller aux arbres du domaine public, tant pour leur sauvegarde que pour des raisons de sécurité publique.

Crèche Dodaine

A la question de Evelyne VANPEE (cdH) concernant l'accès piétons au bâtiment, le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué qu'une fois les travaux du petit étang du parc terminés, un accès sera aménagé de ce côté.

Mesures supplémentaires « cyclistes »

De jeunes enfants et des vélos de grand gabarit apparaissent dans les rues, a constaté Louison RENAULT (PluS). Le Bourgmestre Pierre HUART a d'abord précisé que des box-vélos sont inscrits au prochain budget communal. Ensuite, notamment en centre-ville, la mise en place de « rues cyclables » - donnant priorité aux vélos sur les voitures - est préférée aux limitations de vitesse des véhicules, inutiles vu la configuration des lieux. Quant aux actions de sensibilisation (dont le brevet du cycliste dans les écoles), elles reprendront dès que la situation sanitaire sera favorable.

Rassemblements

François NOE (PluS) a déploré la formation de rassemblements en centre-ville, relayée sur les réseaux sociaux. Le Bourgmestre Pierre HUART a indiqué qu'il chargera le Chef de Corps de la Zone de Police d'examiner cette question et de prendre les mesures qui s'imposent.

Îlot Saint-Roch

Evelyne VANPEE (cdH) a demandé où en était l'évolution du dossier, regrettant une simple « révision cosmétique » du projet. Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé toutes les évolutions importantes depuis le début de ce dossier. Il a notamment précisé que le nombre d'emplacements pour vélos avait augmenté de 250%.